ECOFI INVESTISSEMENTS

# Informations clés pour l'investisseur

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

# EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS

**Code ISIN** : FR0011045145 – Actions C

**Société de gestion** : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

## Objectif et politique d'investissement

De classification « obligations et autres titres de créance libellés en euro », la SICAV a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais de gestion réels au moins égale à celle de l'indice Barclays Euro Aggregate 3-5 ans en mettant en œuvre une stratégie ISR.

L'indicateur de référence de la SICAV est ainsi l'indice Barclays Euro Aggregate 3-5 ans composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de maturité supérieure à 3 ans et inférieure à 5 ans dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's ou Baa3 dans l'échelle Moody's (catégorie « Investment Grade »). Néanmoins, il est rappelé que la SICAV n'est ni indicielle ni à référence indicielle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Elle ne vise ainsi pas à répliquer l'indice précité.

L'univers d'investissement de la SICAV est filtré en amont selon les principes de notre gestion ISR dite « ISR Engagé ». Ce processus ISR repose sur deux filtres successifs : (i) l'évaluation de la performance ESG (i.e. critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance ») des émetteurs (incluant la surpondération des indicateurs quantitatifs et de ceux de la « Touche ECOFI » en lien avec les valeurs du Groupe Crédit Coopératif). La note ESG globale attribuée aux entreprises est ensuite répartie en déciles ; (ii) l'évaluation des controverses ESG auxquelles les émetteurs font face. Ces controverses sont classées et évaluées sur une échelle de 1 à 5.

Le filtre « ISR Engagé » conduit à sélectionner les entreprises les mieux notées sur leur performance ESG (note ESG comprise dans les cinq premiers déciles) et qui ne font l'objet d'aucune controverse forte ou majeure (de niveaux 4 et 5). Ce filtre conduit également à limiter l'investissement en titres émis par les Etats dont la performance ESG est limitée (note ESG comprise entre les déciles 6 et 8) en cantonnant leur poids à 30% du portefeuille. Les investissements en titres émis par des Etats non notés ou les plus mal notés (note ESG comprise entre les déciles 9 et 10) et par des Etats considérés par le Crédit Coopératif comme ayant un cadre réglementaire insuffisant et désignés couramment comme des « paradis fiscaux et judiciaire » sont également exclus. Une présentation détaillée de ce processus d'analyse ISR dit « Engagé » est disponible dans le code de transparence AFG-FIR pour les fonds ISR (investissement socialement responsable) grand public établi par la société de gestion et accessible sur son site internet :
http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence_pour_les_fonds_isr_engages_0_0.pdf

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, le portefeuille est investi en instruments de taux libellés en euro représentatifs de dettes privées. Les émetteurs relèvent essentiellement de la catégorie « Investment Grade » et sont sélectionnés au regard de leur positionnement au sein du secteur économique auquel ils appartiennent, de leur qualité de crédit et de la maturité des titres émis. La sélection des émetteurs est effectuée au terme d'une analyse de crédit fondamentale des émetteurs et de leurs émissions. Quatre critères de sélection discriminants seront utilisés pour construire et suivre les titres en portefeuille :

- les résultats de l'émetteur ;
- les actifs corporels et incorporels de l'émetteur ;
- les termes et conditions de l'émission retenue ;
- l'équipe dirigeante de l'émetteur.

Par ailleurs, le portefeuille est complété par des investissements défensifs (Etats, valeurs financières), au gré des anticipations économiques de la société de gestion. Au-delà de ce choix de support, le risque de taux du portefeuille est ajusté pour refléter la conviction du gérant sur le comportement des taux des emprunts d'Etats européens.

Le portefeuille est investi à 90% minimum de l'actif net en instruments de taux (obligations, titres de créance négociables et équivalents) libellés en euro et émis par des Etats souverains et/ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées situés au sein de la zone Euro et/ou de l'OCDE.

La société de gestion apprécie la notation d'un titre considéré en retenant la notation de l'émission concernée ou à défaut celle de son émetteur selon une politique de notation interne. Cette politique de notation interne prévoit, en matière de sélection et de suivi des titres, que la société de gestion privilégie systématiquement sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires. En tout état de cause, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux agences de notation et procède ainsi à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres, selon un processus interne indépendant.

Le portefeuille est essentiellement investi en titres de créance de catégorie « Investissement Grade » (par exemple de notation supérieure à « BBB- » sur l'échelle Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation supérieure à Baa3 dans celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). Toutefois, la SICAV pourra être investie, dans la limite de 10% maximum de son actif net, en titres non notés ou de catégorie « spéculative » dits « High Yield » (par exemple de notation inférieure à « BBB- » sur l'échelle Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation inférieure à Baa3 dans celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). En cas de dépassement du ratio précité, les titres concernés seront cédés soit immédiatement soit dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêts sur la performance, est comprise entre « 0 » et « + 5 ».

Le gérant peut avoir recours, en couverture comme en exposition, à des contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Ces interventions sont destinées à piloter le risque de taux dans la zone géographique où le portefeuille est exposé. Le gérant peut également surexposer le portefeuille au risque de taux en prenant des positions représentatives des anticipations de déformation de la courbe des taux. Les options sur taux pourront être utilisées mais uniquement à l'achat.

Pour la gestion de sa trésorerie, la SICAV a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, et, jusqu'à 10% maximum de l'actif net, à des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou FIA de droit français, de classification AMF « monétaire court terme », « monétaire » ou « diversifié », gérés ou promus par ECOFI INVESTISSEMENTS ou l'une de ses filiales. Les FIA éligibles à l'actif de la SICAV doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Affectation des sommes distribuables :
Affectation du résultat net : capitalisation.
Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

La durée de placement recommandée est de 3 ans.

La valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse ouvré à Paris. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées à 11h30 chaque jour de bourse ouvré à Paris et sont exécutées à cours inconnu (soit sur la base des cours de clôture du jour), avec règlement des rachats dans un délai d'un jour suivant celui de l'évaluation.

## Profil de risque et de rendement

### Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé




L'indicateur synthétique de risque est fondé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. L'OPCVM est classé dans la catégorie 2 en raison de son exposition aux marchés obligataires de la zone Euro et OCDE. Son profil rendement/risque est modéré.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

**Risque(s) important(s)** non pris en compte dans l'indicateur :

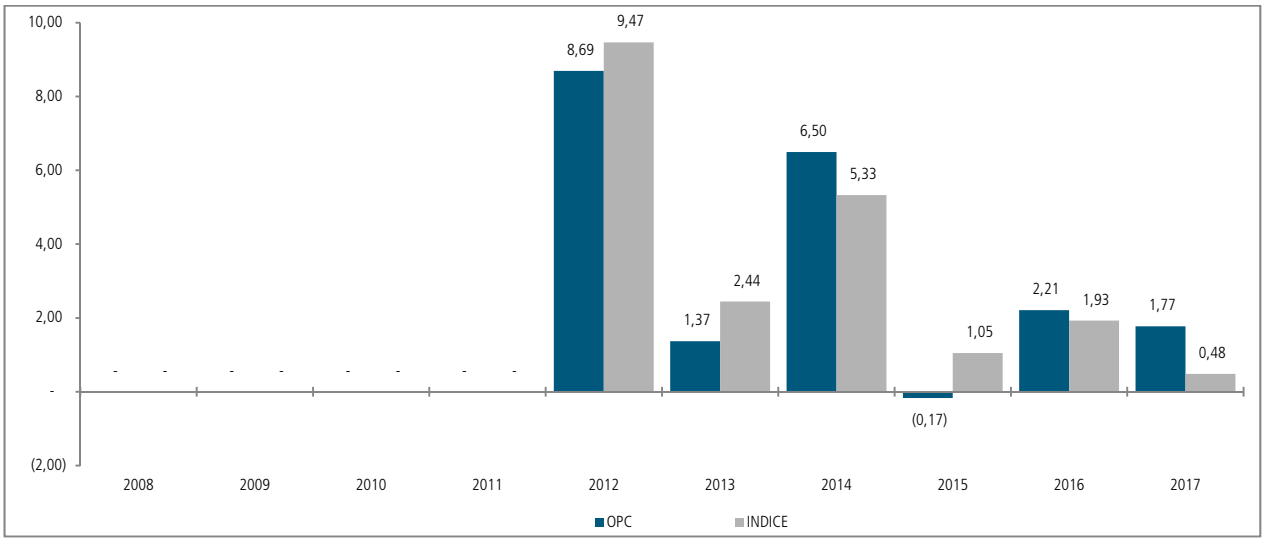
Risque de crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et le risque de dégradation de signature (réduction de la qualité d'un émetteur vue par le marché). La survenance d'un défaut comme la dégradation de la signature d'un émetteur peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| **Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement** | | |
|---|---|---|
| Frais d'entrée | 0,35% TTC (exonération des allers/retours) | Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.<br>Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. |
| Frais de sortie | Néant | |
| **Frais prélevés par la SICAV sur une année** | | Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.<br>Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.<br>Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ecofi.fr |
| Frais courants | 0,40% TTC | |
| **Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances** | | |
| Commission de performance | Néant | |

## Performances passées




Indicateur de référence : Barclays Euro Aggregate 3-5 ans (ticker Bloomberg : LE35TREU Index).
Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.
Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.
La SICAV a été créée le 10 décembre 1976. Les actions C ont été créées le 02 mai 2011.
La devise de référence est l'euro.

## Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS Bank France.
- **Forme juridique** : SICAV.
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM** : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients - 22 rue Joubert - 75009 PARIS- Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr).
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- Afin de permettre aux actionnaires qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout actionnaire de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

**La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**
**Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**
**Ecofi Investissements est agréée par la France et réglementée par l'AMF.**
**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/02/2018.**